

Décret n° 2023 - 1377 du 21 août 2023  
portant nomination des chargés de mission du Premier ministre,  
Chef du Gouvernement

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n° 92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2017-492 du 27 décembre 2017 portant structuration et attributions du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2021-378 du 29 juillet 2021 portant cadre d'organisation du cabinet du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés chargés de mission du Premier ministre, Chef du Gouvernement :

- M. BAKOULOU Jean Roger ;
- Mme LOEMBA née TCHIKAYA NTOUMBA Florence ;
- M. COLLINET MAKOSSO Te-Deum Landamus Gratias ;
- Mme NZOBADILA VOUMBOUKOULOU Lirole ;
- M. MOUAMBA Eloge Constantin ;
- Mme NZABA Sidonie Sylvie Laure ;
- M. PENA Quentin ;
- M. MOUZITA César Romain ;
- M. NDOULOU Christian Severin ;
- M. MOUNTOU Jacques Exavier ;
- M. BANAKISSA Gauthier Christmas ;
- M. ANDONGUI Destaing Amour Aristide ;

- M. MAKOSSO Michel ;
- M. DZOULOU Jean Dieudonné ;
- M. MAKOUNGUI Emmanuel.

Article 2 : Les intéressés percevront les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions des intéressés, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo. /-

2023 - 1377

Fait à Brazzaville, le 21 août 2023



Anatole Collinet MAKOSSO. -